



## Annulation d'embauche qlq jours avant la visite médicale

Par **florance**, le **29/04/2009** à **21:36**

Bonjour,rrnrnEn Août dernier j'ai déposé mon dossier de changement de statut, j'ai eu une réponse positive de la DDTE 5 mois plus tard, mais voilà que mon employeur à retardé mon RDV pour la visite médicale et en insistant pour l'avoir, il a fini par me donner la convocation 3 mois après (la réponse de la DDTE), et voilà que quelques jours avant mon RDV il appelle l'ANAEM et annule mon RDV. Je l'ai su en appelant l'ANAEM afin de me renseigner sur les pièces à fournir. J' ai également su qu'avant qu'il ne me donne la convocation, l'ANAEM lui avait déjà envoyé 4.rrnrnJe me retrouve ainsi désemparée à 10 jours de la fin de validité de mon récépissé, je ne sais pas à qui m'adresser, sachant que je n'ai pas été mise au courant par mon employeur de cette annulation, ni par mail encore moins par courrier. rnrnPouvez-vous SVP me conseiller et m'orienter, il doit surement avoir une loi pour protéger les travailleurs étrangers qui sont dans la même situation que moi. Serait-il possible de demander à la prefecture un récépissé en attendant de décrocher un autre CDI?rrnrnJe vous remercie par avance pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **18:11**

Si votre employeur vous a fournit une promesse d'embauche il ne peut l'annuler sans motivation. Il serait alors condamner à vous verser des dommages et intérêts par le conseil des prud'hommes.rrnrnRapprochez vous de la préfecture avant l'expiration de votre récépissé. rnrnIl convient de trouver rapidement un nouvel employeur.rrnrnRestant à votre disposition